

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : Mme HERMET, FUMEY, VINCENT.

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, GONZALEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL, PAILHES.

Procuration : Mme VICENS à Mme VINCENT.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de verser l'indemnité de conseil au Percepteur de Cuxac-Cabardès pour l'année 2017 qui s'élève à la somme de 497.48 €. Après discussion le Conseil Municipal entérine cette décision.

COURRIER DE MR XAILLE

Mr XAILLé a transmis un courrier à l'attention de Mr le Maire et de l'ensemble des conseillers municipaux concernant le devenir du village de vacances. Dans ce courrier, il est rappelé l'importance du village de vacances au sein de la Commune (Emploi, maintien des commerces et services, ect...). Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur la solution qui devra être retenue pour le devenir du village de vacances. Le Conseil Municipal, avant de prendre une décision fera appel à un cabinet d'expert afin d'étudier les solutions qui pourraient être mises en place pour cette structure car la fin de la convention qui lie la commune avec VVF se termine le 31 décembre 2019.

DELEGATION DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION SUR LA RD 629.

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer une convention avec le Département afin de donner délégation à la commune pour l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la RD 629.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU FRESQUEL POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel afin d'exercer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Une cotisation était jusque-là inscrite sur le budget communal. Dès 2018, une taxe sera portée sur la feuille de la taxe foncière des différents administrés, la colonne GEMAPI étant déjà prévu sur les feuilles pour 2017.

DEMANDE DE PRÊT GYMNASSE PAR LE FOYER DE VIE DE CUXAC-CABARDES

Le Foyer de vie de Cuxac-Cabardès souhaite utiliser le gymnase pour ses résidents le mardi matin de façon hebdomadaire. Monsieur le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette utilisation en passant une convention avec le Foyer de vie de Cuxac-Cabardès, il précise qu'il sera demandé une participation à cette structure pour le coût du chauffage dont le montant sera calculé sur la consommation électrique.

PROJET D'ANIMATION AU CHATEAU

Il y a lieu dès à présent d'arrêter le projet d'animation au château pour la saison estivale à venir. Il est proposé pour cette année de continuer à programmer les Médiévales qui auront lieu les 4 et 5 août 2018 avec le campement dans le pré du château, des animations compléteront celui-ci avec le groupe La Gesta et le groupe Historia Tolosana. Le budget global s'élèvera à la somme de 2890.00 €.

Il est également prévu du 12 juillet au 02 août tous les jeudis, une animation en soirée dans la cour basse du château avec le groupe OC. Le montant global de la dépense s'élève à la somme de 19 900.00 €. Des subventions seront sollicitées auprès du Département, de la DRAC et de la Communauté de Communes afin d'alléger la charge de la commune.

CARTE DE VŒUX POUR 2018

Le Conseil Municipal décide de retenir une photo de Mr Jean Louis CAMILLERI prise lors du feu d'artifice du 07 octobre dernier pour la carte des vœux qui sera adressée à tous les administrés.

QUESTIONS DIVERSES

- DEMANDE SALLE PAR L'ASSOCIATION DMTF

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par l'Association DMTF dans lequel il est demandé le prêt de la salle d'exposition de la salle des fêtes pour la répétition des cours de chorale les jeudis de 18 h40 à 20 h 00. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce prêt.

- CONVENTION COMMUNE/VVF POUR ENTREE CHATEAU

Une convention entre la commune et VVF sera passée pour formaliser le tarif des entrées au château pour les vacanciers du village de vacances. Le tarif sera le suivant : Adulte : 4.00 €, enfants de 6 à 15 ans : 3.00 €, tarif groupe : 4.00 € par personne, visite guidée gratuite en été.

- DEMANDE LOCATION SALLE DU CENTRE CULTUREL

Madame ZANNONI, domiciliée route de Montolieu demande le prêt de la salle du Centre Culturel pour le mariage de son fils qui doit avoir lieu en juillet 2018. Compte-tenu que cette personne réside sur la Commune, la location sera de 160.00 € pour le week-end, conformément aux tarifs arrêtés par le Conseil Municipal.

- REMBOURSEMENT FACTURE REGLEE DIRECTEMENT PAR UNE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal décide de rembourser à une bénévole de la bibliothèque municipale les frais avancés par celle-ci pour l'achat de fournitures pour la bibliothèque. Le montant de ce remboursement, suivant les justificatifs fournis, s'élève à la somme de 154.39 €.

- STATION D'EPURATION

Diverses analyses des boues de la station font apparaître un taux élevé de cuivre dans celles-ci, rendant l'épandage interdit. A la suite d'une réunion avec la DDTM, le SATESE et la chambre d'agriculture, il a été décidé dans un premier temps de traiter les boues différemment soit par compostage, soit par enfouissement. Un devis sera demandé à différentes entreprises.

Il sera recherché dans un deuxième temps les causes de ce taux de cuivre élevé, compte-tenu que celui qui se trouve dans l'eau potable est bien en dessous des normes exigées. Des analyses seront effectuées sur divers points du réseau d'assainissement.

En parallèle une étude sur le réseau sera réalisée en collaboration avec l'Agence Technique Départementale et un bureau d'études.

- COLIS DE NOEL AUX EMPLOYES

La date de remise des colis de Noël aux employés a été fixée au 12 décembre 2017.

- DATE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Les vœux du Conseil Municipal aux habitants de la commune seront présentés le 06 janvier 2018 à 19 h 00 dans la salle du Centre Culturel.

- MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Un compte épargne temps sera mis en place au sein de la Mairie pour les différents employés communaux.

- CREATION D'UN CIAS

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SIVOM du Cabardès sera dissous et remplacé par un CIAS au sein de la Communauté de Communes, ceci afin de poursuivre et développer le service existant qui permet d'intervenir chez les personnes qui en font la demande au travers de l'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile. Un Conseil d'administration sera mis en place, le Conseil Municipal souhaite dans celui-ci la présence d'un élu de la Commune.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée à 23 h 00.

Le Maire,

